

Droit de réponse

Madame, Monsieur

Notre société hREF, visée par votre article <http://www.lesinfluences.fr/Les-vrais-guignols-de-l-info.html> que nous venons de découvrir, tient à apporter les précisions suivantes face à un article donnant une vision biaisée et partielle de la réalité de notre entreprise, de ses pratiques et de ses travaux. Nous vous prions donc de bien vouloir publier sur la page de l'article, le droit de réponse suivant.

Notre entreprise hREF fournit à ses clients des contenus à valeur ajoutée ayant pour but d'enrichir leur site web, en s'appuyant certes parfois sur des recherches documentaires (et non des travaux de journalisme), mais en leur ajoutant de la valeur à travers :

- la constitution de bases de données statistiques ou techniques : open data, construction d'indicateurs, séries statistiques.
- le développement d'applications web dédiées permettant de publier les contenus ainsi créés.
- l'optimisation des contenus pour les moteurs de recherche.
- l'illustration (photos, vidéos) des travaux.

Une partie des travaux nécessaires à de tels projets s'appuie sur des travaux de synthèse, qui ne s'apparentent pas à des travaux journalistiques : pas d'investigation ou d'opinion exprimée par exemple. Ces travaux, bien plus rapides à réaliser qu'un dossier classique dans la presse, sont donc rémunérés moins. Ils sont toutefois rémunérés à des tarifs bien plus élevés que sur les nombreuses plate-formes de mise en relation entre rédacteurs et sites web, qui proposent des tarifs moyens entre 1,50 et 3€ par feuillet, quand elles ne rémunèrent pas les auteurs uniquement en fonction des publicités générées par leur article. hREF a fait le pari de créer des emplois avec 5 salariés en CDI après 6 mois d'existence de l'entreprise et sans aucune levée de fonds. Les rédacteurs qui collaborent avec nous sont particulièrement fidèles, ce qui est notre meilleur indicateur.

Enfin, outre les travaux décrits ci-dessus, hREF intervient parfois également dans des thématiques plus pointues, nécessitant des compétences techniques de la part de l'auteur d'un article, tels des travaux sur les produits high tech par exemple. Les rémunérations que nous pratiquons en pareil cas sont alors parfaitement en phase avec le marché des travaux de journalistes.

Julien Barras

hREF

Conseil en stratégie de contenus en ligne

Agence de contenus à valeur ajoutée

www.href.fr

04 77 23 78 06 // 06 78 67 63 60